



Direction des études
Mission Santé-sécurité au travail dans les fonctions publiques

PRESENTATION DE L'ACCORD SSTFP DU 20 11 2009

Délégation régionale Rhône-Alpes du CNFPT. 25 janvier 2010

La Mission SSTFP a eu le plaisir de présenter l'Accord Santé et sécurité au travail dans la fonction publique du 20 novembre 2009 devant une trentaine de conseillers en prévention des collectivités, structures intercommunales et centres départementaux de gestion de la région Rhône-Alpes, notamment, en présence de M. E. Maroglou, Président du Réseau des préventeurs et ergonomes des collectivités territoriales (ResPECT), de Mme I. Massimi, Chargée d'études auprès de M. le Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

Cette réunion a été l'occasion pour Mme S. Gottard, Conseillère formation du CNFPT Lyon, de rappeler, d'une part, les termes de la réforme de la formation (loi de 2007) et, notamment, la prise en compte de l'hygiène et de la sécurité dans les formations statutaires et l'articulation entre formations statutaires et formations réglementées.

M. J-C. Ferrant, animateur du Pôle de compétences Hygiène Sécurité et Santé au Travail (CNFPT Aquitaine) a présenté l'évolution de l'offre de formation du CNFPT en matière d'hygiène, sécurité et santé (ACFI, ACMO, SST...). Un module SST de formation à distance et ses utilisations possibles a fait l'objet d'une démonstration par M. G. Seblon, Conseiller formation du CNFPT Lyon). Il a donné un accès temporaire aux participants pour qu'ils puissent se l'approprier (la plate-forme comprend une vingtaine de formations).

Enfin l'Accord SSTFP du 20 novembre 2010 a fait l'objet d'une analyse en revisitant le modèle de la boucle d'amélioration permanente (Deming) ; après un rapide retour sur l'accord de 1994, ont été détaillés la structure, les principes, les acteurs internes et externes, les actants et les enjeux de cet Accord.

Les échanges et questions ont montré les enjeux spécifiques d'une forte mobilisation de tous les acteurs SSTFP en 2010. Il a été fait état, par exemple, de la situation des ACMO qui comprennent trois niveaux d'intervention : établissement, intercommunal et coordination alors que l'accord n'en propose que deux : assistant et conseiller de prévention. Il a été convenu que toute remontée d'information via les préventeurs, les responsables de service, les organisations syndicales, les structures associatives socioprofessionnelles peut être bénéfique dans la perspective d'évolution des nouveaux textes pour illustrer les actions, les points forts et, parfois, les difficultés que rencontrent les acteurs de terrain au quotidien.

La prochaine intervention de la Mission pour présenter l'Accord SSTFP se déroulera le 9 mars 2010 à la Délégation régionale du CNFPT Aquitaine suite à l'invitation de M. J-C Ferrant.

Mission SSTFP